

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURCOURY  
Séance du 30 janvier 2012

*Nombre de membres*

*Afférents au Conseil Municipal : 14*

*Qui ont pris part à la délibération : 14*

**Date de Convocation** : 30 janvier 2012

L'An deux mille douze, et le trente janvier, à 20h00, le Conseil Municipal de Courcoury, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BIGOT Eric.

**Etaient présents** : Eric BIGOT, Joseph BESSONNET, Jean-Marc KELLER, Michel BOUTINON, Liliane GILLARD, Nadia MERCIER, Geneviève VILPASTEUR, Jean-Michel MELLIER, Didier MECHAIN, Françoise BARBAUD, Kim BARON BRUMAUD, Jackie DEGUIL, Alain BOISSINOT.

**Etaient absents excusés** : Michelle FARGEOT qui a donné pouvoir à Didier MECHAIN

*Mme GILLARD Liliane est nommée secrétaire de séance.*

*La séance est ouverte à 20h00.*

*Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil, du compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2011. Ce dernier est adopté par l'ensemble des conseillers.*

**Acquisition d'un terrain**

Monsieur le Maire ayant exercé son droit de préemption sur une parcelle privée, dans le but de réaménager l'espace public communal, il propose à l'ensemble des conseillers l'achat du terrain AO 39 sis dans Le Bourg. Le terrain a été évalué par le service des Domaines du centre des impôts pour un montant 24 475€. Les frais de notaire s'élèvent par conséquent à 1400€. Le paiement de ce terrain sera effectué après le vote du budget primitif 2012.

Monsieur le Maire exprime son souhait de voter à bulletin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'achat de ce terrain.

*Pour : 11*

*Contre : 2*

*Abstention : 1*

Monsieur le Maire a suspendu le Conseil pour laisser l'acquéreur évincé s'exprimer sur ce sujet. Il a expliqué aux conseillers, le projet qu'il souhaitait mettre en place sur ce terrain, attendant à sa propriété, qui lui tenait à cœur. Il a évoqué son sentiment d'injustice par rapport à la négociation privée qui a eu lieu entre le vendeur et lui-même, concernant le prix du terrain au mètre carré, la Commune ayant bénéficié de ce prix. Enfin, l'acquéreur évincé avait l'intention d'aménager ce terrain en « jardin à la française » libre d'accès,

qui, selon lui était un atout pour la commune. Sa crainte est de voir sur cette parcelle, une construction ou un parking.

S'agissant du prix de vente, Monsieur le Maire a répondu que le service des Domaines du Centre des Impôts a évalué ce terrain préalablement à la vente, à un montant identique. En ce qui concerne l'aménagement de cette parcelle, les élus n'ont pas pour projet de construire dans l'immédiat, et décident de discuter une éventuelle rétrocession à l'acquéreur évincé d'une partie de ce terrain, attenante à sa propriété.

### **Remboursement de frais aux agents techniques**

Dans le cadre du Permis C (permis poids lourd), il est obligatoire de passer une visite médicale au passage de l'examen, puis tous les 5 ans. Cette consultation n'étant pas remboursée par la sécurité sociale, Monsieur Le Maire propose à l'ensemble des conseillers la prise en charge par la commune de cette visite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement de 33€ aux agents techniques concernés.

*Pour, à l'unanimité.*

### **Modification du règlement de salle des fêtes**

Suite à la volonté de la Communauté de communes de mettre en place la redevance incitative, afin que le tri sélectif des déchets ménagers soit mieux respecté, la Commune se voit contrainte de faire appliquer le tri aux loueurs de la salle des fêtes. Ainsi, des conteneurs et des sacs jaunes seront mis à la disposition du locataire le jour de la remise des clés, et le tri sera contrôlé lors de l'état des lieux de sortie. En cas de non-respect du tri, une pénalité de 30€ sera exigée au locataire.

Une autre précision est à apporter au règlement : la remise des clés et l'état des lieux d'entrée se feront à 11h le vendredi matin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces modifications.

*Pour, à l'unanimité.*

### **Questions diverses :**

- Monsieur TROCHUT a émis une demande pour stationner son camion de pizza sur Courcoury, une soirée dans la semaine. Le jour proposé est déjà occupé par un pizzeria sur Les Gonds, donc les élus vont voir avec lui les jours et conditions d'emplacement.
- Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes a communiqué, suite à un accident, à toutes les mairies que le personnel de ramassage des déchets ne devra plus faire de marche arrière. Pour Courcoury, huit voies sont concernées. Ces voies sont les impasses et les chemins difficiles d'accès. Les élus, ainsi que du personnel de la CDC se déplaceront sur chaque lieu.
- Les travaux concernant la remise aux normes de la cuisine scolaire ont débuté, un tuyau de gaz a été sectionné au tout début, puis aussitôt réparé. La conséquence a été une coupure de chauffage durant 2h. Il n'y avait pas classe à ce moment-là.
- Plan Aire école : Les collèges et lycées de Saintes se débarrassent de leurs parcs informatiques. Les écoles volontaires ont pu bénéficier de ce matériel. La directrice de l'école de Courcoury a demandé 5 postes, qui lui ont été attribués.
- L'ancien logement de l'institutrice va devenir la nouvelle bibliothèque. Quelques légers travaux d'aménagement intérieur vont être effectués par les agents techniques (peintures).
- Le Maire informe les conseillers de la fin du SIVOS, suite au transfert de la compétence éducation à la CDC du pays santou.

- Les photos du site Internet de la commune vont être mises à jour, ainsi que le bandeau.
- Les peintures de dos d'ânes se feront lorsqu'il fera beau, aux Grandes Maisons et sur d'autres lieux de la Commune.

*La séance est levée à 22h15.*

<b>BARBAUD Françoise</b>	<b>BARON-BRUMAUD Kim</b>	<b>BESSONNET Joseph</b>	<b>BIGOT Eric</b>
<b>BOISSINOT Alain</b>	<b>BOUTINON Michel</b>	<b>DEGUIL Jackie</b>	<b>FARGEOT Michelle</b>
<b>GILLARD Liliane</b>	<b>KELLER Jean-Marc</b>	<b>MECHAIN Didier</b>	<b>MELLIER Jean-Michel</b>
<b>MERCIER Nadia</b>	<b>VILPASTEUR Geneviève</b>		